

NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2011

PROFESSION LIBÉRALE

URSSAF DE SEINE ET MARNE
6 RUE RENE CASSIN
77023 MELUN CEDEX

2112C 770

A MELUN, le 10 Octobre 2012

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 01.64.71.45.00

U770-101012-202106-006281-1 1-005516-012 206



3 12284A TD121.05-00

RÉFÉRENCES

NNI

N° Siret

N° TI

Page

1 / 2

Monsieur,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2011 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2011, vous êtes redevable sur ces bases du complément indiqué ci-dessous.

Pour le paiement de ce complément de cotisations exigible en novembre, vous recevrez prochainement un avis d'appel qui comprendra également le montant de vos cotisations provisionnelles du 4e trimestre 2012.

NE RÉGLEZ RIEN MAINTENANT. ATTENDEZ D'AVOIR REÇU L'AVIS D'APPEL.

Si le montant des revenus pris en compte à ce stade ne correspond pas aux éléments en votre possession, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

MONTANT DES COTISATIONS

Date	Cotisations 2012 4e trimestre	Régularisation 2011	TOTAL
05 novembre 2012	2 852€	11 617€	14 469€